

**Question écrite de Virginie Defrang-Firket, à Maxime Prévot,  
Ministre de la Santé, sur l'action des centres de référence dans  
le cadre du plan autisme**

Le 25 janvier dernier, vous présentiez le plan autisme devant trois commissions réunies exceptionnellement au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'organisation du débat n'a pas permis d'avoir toutes les réponses aux questions et je souhaiterais refaire le point sur l'action des centres de référence dans le cadre du plan autisme.

En effet, page 15 de votre plan, nous pouvons lire : « *Afin de pouvoir assurer un diagnostic multidisciplinaire, et en fonction des moyens disponibles, il faut veiller au renforcement de l'action des Centres de Références afin de couvrir l'ensemble du territoire (par la création d'un centre à Namur ou en province de Luxembourg) tout en encourageant la collaborations entre les services* » .

Le 25 janvier, en réponse à une de mes questions sur ces centres de référence, vous m'indiquiez : « *Pour rappel, il y en a deux en Wallonie : le SUSA à Mons, qui « dépend », de manière directe, de la Région et le Centre de ressources « Autisme » à Liège mais, comme il est lié aux polycliniques universitaires Lucien Brull, c'est du ressort de la Fédération Wallonie-Bruxelles* ».

Comment allez-vous veiller au renforcement de l'action des centres de référence ?

La création d'un nouveau centre de référence à Namur ou en province de Luxembourg est-elle sur les rails ? Vous parliez en commission d'un dossier qui n'est pas encore mûr. Qu'en est-il concrètement ?

Si le centre de ressources « autisme » de Liège est lié aux polycliniques universitaires Lucien Brull, cela signifie-t-il que vous n'avez aucun lien ou contact avec celui-ci ?

Vous disiez également que les fonds sont garantis, pérennisés et que des moyens complémentaires sont à chaque fois envisagés quand il y a des projets à développer.

Quels projets ont donné lieu à ces moyens supplémentaires ?

Comment dès lors expliquer l'actuelle file d'attente pour obtenir un diagnostique ?

**Question écrite de Virginie Defrang-Firket, à Rudy Demotte, Ministre-Président en charge des hôpitaux universitaires , sur l'action des centres de référence dans le cadre du plan autisme**

Le 25 janvier dernier, plusieurs Ministres présentaient le plan autisme devant trois commissions réunies exceptionnellement au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Suite à ce débat, je souhaiterais vous interroger sur l'action des centres de référence dans le cadre du plan autisme.

En effet, page 15 du plan autisme, nous pouvons lire : « *Afin de pouvoir assurer un diagnostic multidisciplinaire, et en fonction des moyens disponibles, il faut veiller au renforcement de l'action des Centres de Références afin de couvrir l'ensemble du territoire (par la création d'un centre à Namur ou en province de Luxembourg) tout en encourageant la collaborations entre les services* » .

Le 25 janvier, en réponse à une de mes questions sur ces centres de référence, le Ministre wallon en charge de l'action sociale et de la santé m'indiquait : « *Pour rappel, il y en a deux en Wallonie : le SUSA à Mons, qui « dépend », de manière directe, de la Région et le Centre de ressources « Autisme » à Liège mais, comme il est lié aux polycliniques universitaires Lucien Brull, c'est du ressort de la Fédération Wallonie-Bruxelles* ».

Confirmez-vous que vous avez la compétence de centre de ressources autisme de Liège ?

Le cas échéant, comment cette compétence s'exerce-t-elle ?

Comment financez-vous ce centre ?

Quels contacts avez-vous avec les responsables de celui-ci ?

**Question écrite de Virginie Defrang-Firket, à Maxime Prévot,  
Ministre de la Santé, sur la place des adultes atteints de trouble  
du spectre autistique dans le plan autisme**

Le 25 janvier dernier, vous présentiez le plan autisme devant trois commissions réunies exceptionnellement au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'organisation du débat n'a pas permis d'avoir toutes les réponses aux questions et je souhaiterais refaire le point sur la place des adultes atteints de trouble du spectre autistique dans le plan autisme.

En effet, la page 10 de votre plan consacre un point relatif à « l'approfondissement et l'élargissement de la réforme de la psychiatrie adulte ».

Néanmoins, rien d'autre - ou très peu - n'est dit en ce qui concerne l'accompagnement ou la prise en charge des adultes atteints de TSA.

Que propose le plan autisme pour les personnes âgées de plus de 21 ans mis à part les moyens financiers complémentaires annoncés ?

Quelles solutions concrètes proposez-vous pour ce passage problématique qui représente ce cap des 21 ans où le jeune adulte quitte les structures pour enfants ?

Que prévoit le plan autisme pour l'emploi, ou la mise à l'emploi, des personnes autistes ?

**Question écrite de Virginie Defrang-Firket, à Maxime Prévot,  
Ministre de la Santé, sur la définition des soins psychiques  
évoqués dans le plan autisme**

Le 25 janvier dernier, vous présentiez le plan autisme devant trois commissions réunies exceptionnellement au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'organisation du débat n'a pas permis d'avoir toutes les réponses aux questions et je souhaiterais refaire le point sur la définition des soins psychiques évoqués dans le plan autisme.

En effet, page 8 de votre plan, nous pouvons lire : « Les TSA nécessitent non seulement une prise en charge pédagogique et éducative s'appuyant sur des

techniques mais il faut également inclure le soin psychique dans la prise en charge pluridisciplinaire » .

Qu'entendez-vous par « soins psychiques » ?

Cela concernait-il l'organisation de séances de psychothérapie, la prise de médicaments, ou d'autres options ?

**Question écrite de Virginie Defrang-Firket, à Maxime Prévot,  
Ministre de la Santé, sur les rencontres organisées pour la  
rédaction du plan autisme et le suivi de celles-ci**

Le 25 janvier dernier, vous présentiez le plan autisme devant trois commissions réunies exceptionnellement au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'organisation du débat n'a pas permis d'avoir toutes les réponses aux questions et je souhaiterais refaire le point sur les rencontres que vous avez eues dans la phase de préparation de ce plan autisme et sur le suivi que vous avez réservé à celles-ci.

Quel suivi avez-vous réservé aux différentes associations et structures rencontrées dans le cadre du plan autisme ? Avez-vous expliqué, ou non, aux associations, ce que vous aviez intégré dans le plan autisme, ou non, et qui avait l'objet de discussions avec celles-ci ?

**Question écrite de Virginie Defrang-Firket, à Alda Gréoli,  
Ministre de l'Enfance, sur l'intensification de la formation du  
personnel ONE en ce qui concerne l'autisme**

Le 25 janvier dernier, vous présentiez le plan autisme devant trois commissions réunies exceptionnellement au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'organisation du débat n'a pas permis d'avoir toutes les réponses aux questions et je souhaiterais refaire le point sur la formation du personnel ONE en ce qui concerne l'autisme.

En effet, la page 14 de votre plan mentionne que « pour ce qui est des enfants, sur 38.000 naissances en Wallonie par an, 30.000 passent par les consultations ONE, il est donc important d'intensifier la formation du personnel ONE à la détection des signes avant-coureurs ».

Comment cette formation sera-t-elle intensifiée ?

Quel budget dégagerez-vous à cette action et quel calendrier vous fixez-vous pour sa concrétisation ?

Des contacts ont-ils d'ores et déjà été pris à ce sujet, tant avec le Ministre en charge de l'Enseignement supérieur qu'avec la direction de l'ONE ?

**Question orale de Virginie Defrang-Firket, à Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Enseignement supérieur, sur le renforcement de formations dans le cadre du plan autisme**

Je vous ai déjà interrogé à plusieurs reprises sur le plan autisme dont la présentation a été faite le 25 janvier dernier.

Pour rappel, un des chapitres de ce Plan Transversal Autisme est consacré à la formation des professionnels.

*Il y est indiqué : « Pour les professionnels, il y a lieu d'assurer une formation à l'autisme dans la formation de base des acteurs de terrain. Cette formation ou ces stages d'apprentissage seront l'occasion de susciter des vocations particulières pour la prise en charge de ce public. Le personnel de soins (urgence, dentiste, kinésithérapeute, logopède) doit pouvoir être sensibilisé aux particularités de l'autisme et notamment à la façon dont un autiste peut exprimer la douleur. ».*

En réponse à l'une de mes questions concernant votre implication dans ce plan autisme, vous me répondiez le 31 mai 2016 « à ce stade, nous n'avons pas encore été consultés ce qui est logique car les profils de fonctions doivent être clairement décrits pour pouvoir identifier les besoins de formation en termes de renforcement ou de création de nouveaux cursus ».

Êtes-vous désormais associé à la démarche et à la concrétisation de ce plan autisme ?

Les profils de formation sont-ils maintenant décrits ?

Comment et quand l'offre de formation va-t-elle être renforcée ?

Pourquoi n'étiez-vous pas présent à la présentation du plan autisme le 25 janvier dernier ?

Avez-vous été invité à cette présentation ?

<p><b>Question orale de Virginie Defrang-Firket, à Rachid Madrane, Ministre des Sports, sur la place du sport dans le plan autisme</b></p>
--

Je vous ai déjà interrogé à plusieurs reprises sur le plan autisme dont la présentation a été faite le 25 janvier dernier.

Pour rappel, un des chapitres de ce Plan Transversal Autisme est consacré au sport.

Il y est indiqué : « Au niveau sportif, la création d'une plateforme en collaboration avec le Ministre des Sports, la Fédération Multisports Adaptés, la Ligue Handisport et l'Adeps devrait se concrétiser afin notamment d'avoir une meilleure lisibilité de l'offre de services. »

En réponse à l'une de mes questions concernant votre implication dans ce plan autisme, vous me répondiez 17 mai 2016 : « *Mon département n'a pas été associé à cette initiative* ».

Le 25 janvier, le Ministre wallon de l'action sociale et de la santé nous informait que « *les moniteurs de la Fédération multisports adaptés ont suivi des modules de formations pour pouvoir mieux accueillir ces publics lors de leurs activités et stages* ».

La Ministre Bruxelloise en charge de l'action sociale nous indiquait pour sa part qu' « *Un premier appel à projets handisport a été financé à hauteur de 50 000 euros grâce à un partenariat des ministres Sport et Handicap [...] Douze projets ont pu être financés en 2016. Cet appel à projets sera relancé en 2017. Je peux vous assurer, puisque j'ai déjà pu voir certaines initiatives, que cela concerne aussi une partie des personnes et des jeunes autistes* ».

Êtes-vous cette fois associé à la démarche et à la concrétisation de ce plan autisme ?

Pourquoi n'étiez-vous pas présent à la présentation du plan autisme le 25 janvier dernier ? Avez-vous été invité à cette présentation ?

Si des projets semblent se développer à Bruxelles, qu'en est-il en Fédération Wallonie-Bruxelles ?

Des politiques sont-elles spécifiquement élaborées à destination de personnes présentant un trouble du spectre autistique ?

**Question écrite de Virginie Defrang-Firket, à Marie-Martine Schyns, Ministre de l'Éducation, sur le rôle du site enseignement.be dans le plan autisme**

Le 25 janvier dernier, vous présentiez le plan autisme devant trois commissions réunies exceptionnellement au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'organisation du débat n'a pas permis d'avoir toutes les réponses aux questions et je souhaiterais refaire le point sur le rôle du site enseignement.be dans le plan autisme.

En effet, page 16 de votre plan, vous indiquez « *de plus, dès le début de l'année 2017, le site « enseignement.be » centralisera également sur une page spécifique, toutes les informations relatives à l'autisme* ».

Confirmez-vous que cette action n'est pas encore réalisée ?

Quand le sera-t-elle ?

Quelle forme prendra cette centralisation ?

Par ailleurs, le plan autisme mentionne d'autres sites Internet :

Page 13 : <http://www.placesecolesmaternellesetprimaires.cfwb.be>.

Page 15 : Le site issu de la Plateforme Annonce Handicap

Page 16 : le site internet « Participate »

Comment ces trois sites vont-ils être coordonné pour ne pas multiplier les sources d'informations ?

**Question écrite de Virginie Defrang-Firket, à Maxime Prévot,  
Ministre de la Santé, sur le plan individualisé dans le cadre du  
plan autisme**

Le 25 janvier dernier, vous présentiez le plan autisme devant trois commissions réunies exceptionnellement au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'organisation du débat n'a pas permis d'avoir toutes les réponses aux questions et je souhaiterais refaire le point sur le plan individualisé dans le cadre du plan autisme

En effet, page 19 de votre plan, nous pouvons lire : « *Il faut garantir la mise en place d'un plan individualisé pour assurer, dès le dépistage, une prise en charge immédiate et transdisciplinaire. Ce plan doit être élaboré, évalué et adapté régulièrement en concertation avec les responsables légaux, les thérapeutes et autres intervenants notamment les centres et services du monde du handicap* ».

Qui pourra réaliser ce plan individualisé ?

Quels seront les services concernés par celui-ci ?

Quel sera, précisément, le public visé ?

**Question écrite de Virginie Defrang-Firket, à Maxime Prévot,  
Ministre de la Santé, sur les tentatives de reprise de  
scolarisation à partir des services d'accueil spécialisés pour les  
jeunes**

Le 25 janvier dernier, vous présentiez le plan autisme devant trois commissions réunies exceptionnellement au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'organisation du débat n'a pas permis d'avoir toutes les réponses aux questions et je souhaiterais refaire le point sur les tentatives de reprise de scolarisation à partir des services d'accueil spécialisés pour les jeunes.



En effet, page 24 de votre plan présenté en avril 2016, nous pouvons lire : « *Afin de favoriser les tentatives de reprise de scolarisation à partir des services d'accueil spécialisés pour jeunes, la législation sera revue pour permettre aux services de remplir cette mission de façon progressive. Le texte réglementaire devrait paraître dans les prochaines semaines* ».

Neuf mois après la présentation de votre plan à la presse, ce texte réglementaire a-t-il été publié ?

Quelles modifications apporte-t-il ?